

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 25 janvier 2017 à 18H30**

**PRESENTS :** M.ROCIPON Jean-Pierre ; M MANDON Hervé; M LEYMAN Gérard ; Mme BARON-GAUTHIER Marilyn ; M. LECHENEAU Alain ; M.EYMA Frédéric ; M BADIN Suzan ; Mme CHAMPAGNAT Mélanie

**ABSENTS :** Mme ROUSSELET Nathalie (pouvoir donné à M.EYMA Frédéric)

**SECRETAIRE DE SEANCE : MANDON Hervé**

Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROCIPON, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18h31.

Monsieur le maire fait remarquer qu'une partie des membres du Conseil Municipal n'a pas signé le compte rendu du 27 décembre 2016. Il souhaite en connaître les raisons et précise qu'en cas d'absence de signature, il doit être mis un commentaire en marge.

Avant de suivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait lecture du courrier remis par Madame CHAMPAGNAT qui y indique que lors du précédent conseil, étant absente, elle avait donné pouvoir à Madame BARON-GAUTHIER et ses consignes de vote concernant le RISEEP n'ont pas été respectées. Elle souhaitait voter POUR le RIFSEEP. Madame BARON-GAUTHIER reconnaît avoir commis une erreur.

Monsieur BADIN prend la parole. Il indique qu'il a appris que le précédent conseil municipal avait été enregistré alors qu'il n'en avait pas été informé. La secrétaire, Madame BATOGÉ, l'informe donc que ce conseil sera enregistré. Monsieur BADIN s'y oppose. Madame BATOGÉ lui fait savoir qu'il n'en a pas le droit. La séance du conseil municipal étant publique, toute personne de l'assemblée ou du conseil peut faire un enregistrement. Dans ce cas, Monsieur BADIN accepte l'enregistrement, mais demande à ce que cela reste au sein du conseil et que ça ne soit pas donné à écoute. Madame BATOGÉ explique que cet enregistrement lui sert à rédiger un procès verbal correct, l'intensité des dialogues pendant les séances étant difficilement retranscrivible par prise de notes. Monsieur BADIN lui demande donc de ne pas faire écouter cet enregistrement à l'extérieur. Madame BATOGÉ souhaite savoir ce qu'il insinue, et lui rappelle que si des membres de l'assemblée publique souhaitent enregistrer et faire entendre à l'extérieur les débats, c'est leur droit, la séance étant publique. Elle lui répète que l'enregistrement qu'elle effectue ne lui sert qu'à retranscrire les débats au plus juste, de sorte que les comptes rendus ne soient pas systématiquement remis en question, et ainsi éviter les litiges. Par ailleurs, le sujet de l'enregistrement des séances avait été évoqué, il y a plusieurs mois, et que tous les membres du conseil avaient trouvé que ce serait plus aisé pour la rédaction du compte rendu.

Monsieur BADIN souhaitait que les choses soient dites.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

## **1- RIFSEEP**

Monsieur le Maire explique que l'ancien régime indemnitaire des agents va être remplacé par le RIFSEEP, qui implique une délibération pour sa mise en place. Que ce nouveau régime indemnitaire fait de 2 parties :

- L'IFSE qui ne change rien au régime indemnitaire déjà mis en place, le montant des primes mensuelles restera identique,
- Le CIA, part variable qui peut être comparée à une prime de fin d'année pour les agents méritants d'une valeur allant de 0 à 500 € par an et attribuée après l'entretien professionnel de fin d'année.

Monsieur le Maire rappelle que cela ne change rien par rapport à l'ancien régime indemnitaire, que les montants des primes resteront inchangées. Il n'y a que le CIA qui n'existait pas et qui permettra de donner une prime aux agents en fin d'année, en fonction des résultats obtenus lors de l'entretien individuel. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur BADIN demande si Monsieur le Maire a identifié des critères. En effet des critères sont définis dans l'entretien individuel, sur la manière de servir de l'agent et sur les objectifs réalisés. Les entretiens individuels sont effectués en novembre de chaque année.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de voter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place le RISEEP. Il sera donc mis en place à partir du 1<sup>er</sup> février pour la filière administrative et la filière animation. En ce qui concerne la filière technique, il sera mis en place dès la sortie du décret concernant la filière technique d'Etat applicable à la filière technique territoriale.

## **2-DETR 2017 : RENFORCEMENT DU RESEAU INCENDIE RUE AUX JUIFS ET RUE DU CHEMIN NEUF**

Monsieur le Maire explique que ces travaux vont permettre de changer les canalisations sur toute la longueur des deux rues, et qu'en parallèle le changement des tuyaux de plomb et de compteurs sera réalisé. Mais ne pourront être subventionnés par la DETR que les travaux de renforcement incendie, les travaux concernant le plomb et les compteurs seront à la charge de la commune, mais qu'il est judicieux de profiter de l'ouverture de la route pour pratiquer les autres travaux en même temps.

Monsieur EYMA demande si d'autres passages de gaines sont prévus. Monsieur le Maire lui répond par la négative, car après étude ce n'est pas possible de passer en même temps l'électricité, de plus les devis sont très élevés.

Monsieur LECHENEAU intervient en expliquant que c'est dommage que la plus belle rue (rue aux juifs) soit endommagée par les travaux, mais reconnaît que ces travaux sont nécessaires. Le coût global de l'opération de renforcement est de 36 300 € HT, le montant de la DETR (80%) serait de 28960 €, il resterait donc en charge pour la commune la somme de 14 600 € pour les 2 rues. En ce qui concerne les changements de tuyauteries plomb et de compteurs, le coût serait de 8 400 € et 6 500 € soit un coût 14 900 €.

La mise aux normes des branchements plomb devrait être faite déjà depuis 5 ans, il va de toute façon devoir la réaliser.

Les membres du conseil sont d'accord pour profiter des travaux du renforcement incendie pour mettre aux normes les tuyauteries plomb et changer les compteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR 2017), approuve le projet d'investissement, accepte le plan de financement.

Monsieur EYMA demande des informations concernant l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques uniquement rue du Chemin Neuf.

Le coût d'enfouissement :

- **des lignes électriques** : 61 000 €                      **12000 € à la charge de la commune**
- **l'éclairage public** : 51 000 €                      26 000 € de subvention du SDESM soit **25 000 € à la charge de la commune**
- **réseau télécommunication** : **41 000 € à la charge de la commune - pas de subvention**

Coût global pour la commune de 78 000 € pour l'enfouissement des lignes. Monsieur le Maire ne trouve pas ce projet raisonnable financièrement pour la commune, même si ce procédé embellit la rue.

Monsieur EYMA souligne qu'il faut garder en vue les priorités. Monsieur le Maire estime que cela n'est pas une priorité, les membres du conseil sont de son avis.

Monsieur LECHENEAU intervient pour faire remarquer que l'éclairage public fonctionne tard le matin. Monsieur le Maire lui dit être au courant et que l'entreprise de maintenance est déjà intervenu en changeant l'horloge astronomique et qu'il doit les rappeler pour leur signaler ce dysfonctionnement et d'autres anomalies pour leur prochaine intervention.

Pour revenir à l'enfouissement des lignes, Monsieur le Maire souhaite que les priorités se portent sur la voirie, qui souffre par endroit.

## QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré ce jour Monsieur Guy PHILIPPE, responsable de l'ART qui lui a expliqué le projet d'aménagement de la RD18 à l'entrée du village. Il s'agit d'installer des haies en bordure de route avec la mise en place d'une zone à 70km/h et un enrobé de couleur pour ralentir les véhicules à l'entrée du village, de façon à ce que les véhicules arrivent à 50km/h dans le village.

Concernant la sécurité dans la Grand'rue de Blunay, Monsieur FAGIS va installer la semaine prochaine des écluses provisoires en haut de la Grand'rue et dans le village. Les arrêtés sont pris. Cet aménagement sera mis en place pour une durée de 8 mois afin de tester ce type de ralentissement avec le passage des camions et engins agricoles. Si cet aménagement est efficace, il sera alors envisageable de l'installer de façon définitive.

➤ Monsieur le Maire demande à ce que les tableaux de tenue des bureaux de vote pour les élections présidentiels soient remplis. Même si les élections ne sont que dans 3 mois, il est préférable de commencer à donner les disponibilités afin de ne pas rencontrer de problème le moment venu.

➤ Monsieur le Maire évoque le projet de la cantine. Il informe les membres du Conseil, que le cabinet BON revoit le cahier des charges afin d'essayer de minimiser le coût du projet. Malgré tout, le projet devrait être de l'ordre de 370 000 € à 400 000 €. Monsieur le Maire a pris contact avec le conseil départemental et régional pour essayer de mettre en place le

nouveau contrat rural. Ce contrat permettrait de subventionner le projet à 70% avec un montant plafond du projet de 370 000€, ce qui coûterait environ à la commune la somme de 140 000€. Sachant que la commune a déjà obtenu une subvention (DETR) de 100 000€.

Monsieur le Maire indique que les emprunts de la commune se terminent.

Monsieur EYMA intervient en précisant qu'il est dommage d'utiliser le contrat rural pour ce projet qui lui paraît beaucoup trop élevé. Il trouve qu'il serait plus utile d'utiliser le contrat rural pour d'autres projets, comme la chapelle dont la toiture et la charpente se dégrade.

Monsieur EYMA pense que le projet de la cantine n'est pas forcément viable sachant que des regroupements scolaires sont à prévoir dans l'avenir. Monsieur le Maire explique avoir rencontré Monsieur JACOB, qui lui a dit qu'une commune ayant une structure d'accueil serait moins susceptible de subir le regroupement et la suppression de classes. Monsieur EYMA rappelle que d'autres communes avec des structures d'accueil se sont vues fermées des classes et qu'un projet de 400 000 € pour une cantine est trop élevé pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas seulement d'une cantine, mais aussi d'un accueil pour une quinzaine d'enfants, qui permet d'offrir des services aux habitants de la commune. La commune a besoin de services à offrir pour attirer de nouveaux habitants.

Monsieur BADIN intervient en expliquant qu'un projet à 250 000 € était jouable, mais qu'à 400 000 € ce n'est pas raisonnable. Monsieur MANDON rappelle qu'au début le projet était de 250 000 € mais le financement pour la commune était plus élevé (150 000 €), que Monsieur Le Maire se démène pour trouver des subventions pour financer le projet et que le contrat rural permettrait d'avoir une cantine qui, subventions déduites, coûterait environ 140 000 € à la commune avec des structures d'accueil pouvant répondre à la demande.

Monsieur EYMA et Monsieur BADIN estiment qu'un budget de 400 000 € pourrait être utilisé pour d'autres projets. Monsieur le Maire rappelle que, même si le projet n'aboutit pas, il y a de nombreuses mises aux normes à effectuer et que la cantine actuelle ne pourra répondre à la demande de l'année prochaine. Monsieur EYMA propose que le projet de la cantine soit revu à la baisse en réduisant la structure. Monsieur le Maire explique que la réduction de structure se ferait en supprimant un préau, une salle TAP. Que le préau était prévu également pour que les enfants puissent faire le sport et éviter les déplacements jusqu'à la salle polyvalente. Monsieur EYMA veut que l'on se pose la question sur la pérennité de l'école sur la commune. Monsieur le Maire explique que de nouveaux arrivants sont prévus et en cours sur la commune, qu'il s'agit de jeunes, que la révision du PLU est envisageable de façon à ouvrir des terrains et que dans les 8 à 10 ans, il va falloir être en capacité d'accueillir les enfants à la cantine. Que la suppression du transport scolaire entre Hermé et Blunay le midi, fera que les classes de Blunay mangeront à la cantine et qu'actuellement on n'est pas en possibilité de recevoir ces écoliers. Monsieur EYMA n'est pas contre le projet de la cantine, mais il dit qu'il faut tenir compte du regroupement pédagogique et ne pas se lancer dans un projet trop coûteux.

Monsieur EYMA souhaite que d'autres projets soient étudiés pour le contrat rural. Monsieur MANDON lui demande ce qu'il a comme projet. Monsieur EYMA lui répond que la toiture de la chapelle est endommagée et aurait besoin d'être refaite. Monsieur BADIN soulève les travaux de réfection du réseau de l'eau. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit du budget eau pour ces travaux et non du budget communal. Monsieur BADIN indique que des travaux de rafraîchissement doivent être faits dans la salle polyvalente. Monsieur le Maire lui répond que des bénévoles se sont proposés pour aider à effectuer ces travaux et que cela va être réalisé dans les semaines à venir.

En ce qui concerne la chapelle, Monsieur le Maire explique que des travaux peuvent être réalisés avec l'aide d'associations. Monsieur EYMA lui rappelle que cela fait déjà 2 ans que l'on en parle. Monsieur MANDON estime que la chapelle n'est pas une priorité et Monsieur EYMA lui répond que lorsque le toit de la chapelle sera tombé, là ça deviendra une priorité.

Monsieur le Maire intervient en précisant que ce dont la Commune a besoin aujourd'hui, c'est une structure pour accueillir les enfants, plutôt qu'une chapelle qui n'est pas utilisée et qui pourrait être rénovée par des associations.

Monsieur EYMA souhaiterait que le contrat rural serve à financer 2 projets, et que pour cela il faut que le budget pour la cantine soit réduit.

Monsieur le Maire précise que les travaux concernant la chapelle sont la réfection de la toiture pour la mettre hors d'eau. Monsieur LECHENEAU intervient en disant que lors du dernier conseil il a été dit que la charpente était en bon état, et il estime que pour y être allé, la charpente est endommagée.

Monsieur BADIN intervient en précisant que la question de fond est de savoir si on met un budget de 400 000 € sur une cantine, est ce que le projet est viable sur une durée assez longue. Si dans quelques années on nous annonce que la commune subit un regroupement pédagogique, que ferons-nous de la cantine ?

Monsieur le Maire intervient en précisant que le coût pour la commune n'est pas de 400 000 € mais de 140 000 € avec les subventions possibles.

Monsieur BADIN dit avoir bien compris, que le financement de la commune serait bien de 140 000 € mais que l'enveloppe de projet est quand même de 400 000 € et à savoir s'il n'est pas plus judicieux de partager cette somme en mettant 200 000 € sur la cantine et le reste sur d'autres projets. Pourquoi ne pas aménager la salle polyvalente pour accueillir la cantine.

Monsieur le Maire intervient en disant qu'à force de parlementer et de reporter les décisions, la fin du mandat arrivera et rien n'aura été fait. Monsieur EYMA lui dit que cela n'est pas grave. Monsieur le Maire lui répond que les habitants de la commune ne l'ont pas élu pour brasser du vent, mais des faits concrets.

Monsieur le Maire leur indique que la première chose que les gens demandent avant d'acheter sur la commune, c'est les structures d'accueils pour les enfants (cantine, garderie, TAP). Monsieur BADIN lui rappelle que la commune ne pourra pas se battre contre les décisions gouvernementales de regroupement pédagogiques.

Monsieur EYMA dit qu'il faut que des choses soient faites pour l'avenir de la commune et pas pour le mandat. Monsieur le Maire dit ne pas travailler pour lui mais bien pour la commune, mais il souhaite répondre à la demande des administrés. Et justement les administrés demandent des services pour leurs enfants. Monsieur EYMA dit qu'ils sont bien d'accord avec ça, mais pas à 400 000 €. Il demande aussi ce qui sera fait pour la chapelle, une fois la cantine construite, puisqu'il n'y aura plus d'argent. Monsieur le Maire dit que les deux projets peuvent être menés. La commune n'est plus endettée, le budget communal est positif (estimation à 267 000 €). Monsieur EYMA poursuit en disant que justement, il est préférable de se servir du contrat rural pour mener les 2 projets, et que le budget prévisionnel de la cantine tel qu'il est aujourd'hui est beaucoup trop cher, sachant que l'on ne connaît pas l'avenir de l'école.

Monsieur le Maire propose de faire une étude de financement pour monter les deux projets. Monsieur EYMA insiste en demandant à ce que le projet de la cantine soit revu à la baisse, et à ce que le contrat rural soit utilisé pour un autre projet.

Monsieur BADIN insiste sur le fait qu'une fermeture d'école n'est pas impossible et que le projet doit être revu. Monsieur EYMA précise bien ne pas être contre le projet mais qu'il faut qu'il soit revu à la baisse. La somme de 250 000 € est envisageable, mais pas 400 000 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, et propose de clôturer la séance.

Monsieur EYMA souhaite intervenir avant la clôture.

Il informe Monsieur le Maire que lui-même et d'autres membres du conseil ont rencontrés Monsieur JACOB, comme Monsieur le Maire l'avait fait précédemment, et comme ils l'en avaient informé. Cette rencontre était faite dans le but d'expliquer la situation du conseil. Monsieur JACOB leur a dit avoir proposé à Monsieur le Maire de trouver une médiation avec sa majorité. Monsieur le Maire lui a répondu par la négative. Monsieur le Maire intervient en précisant qu'il lui a répondu qu'une médiation avec eux allait être très compliquée. Monsieur JACOB aurait donc dit à Monsieur le Maire, que s'il n'arrivait pas à avoir une médiation, par manque de légitimité dans la commune, de démissionner. Monsieur le Maire intervient en précisant que Monsieur JACOB a dit que dans cette situation, le conseil complet devrait démissionner, mais pas uniquement lui. Monsieur EYMA maintient sa version, et continue en disant que Monsieur JACOB leur a conseillé d'aller voir la Sous-préfète.

Monsieur le Maire explique que tout va être mis en œuvre pour le faire plier. Monsieur EYMA lui répond qu'ils attendent juste la réaction de Monsieur le Maire suite à cela.

Monsieur le Maire dit que la manœuvre est de le faire partir.

Monsieur EYMA lui précise que le conseil ne s'est opposé à rien durant cette séance, que leur intention est de faire avancer les choses dans le bon sens et pas d'être systématiquement en opposition, et que si, pour Monsieur le Maire, être dans l'opposition est de s'opposer à un projet de 400 000 € initialement prévu à 250 000 €. C'est réfléchir à l'avenir de la commune et ne pas engager tout sur un seul projet. Il précise que le conseil municipal est là pour discuter des projets, pour échanger sur l'avenir de la commune, que ça n'est pas forcément de l'opposition, c'est un échange comme cela a été fait avec Monsieur JACOB, que la décision de discussion appartenait à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h15.

LE MAIRE  
J.P. ROCAPON

